

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

C.P.T.E n° 93.097

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt treize le 15 Décembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint

DATE DE CONVOCATION

07 Décembre 1993

DATE D'AFFICHAGE

07 Décembre 1993

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoint
Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, Mme PELTIER, QUENTIN, RAULT, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIT REPRESENTE : M. LE MAIRE par M. LE GUEUT
Mme PARROU par M. BERLAND
M. MUSSETTI par M. MONNARD
M. DINDINAUD par M. BOISNARD

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO - BARON - BARRIERE - MARCONI - MOULINEAU - REVOLAT - TAP.

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 21
Nombre de Votants : 25

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : SUBVENTION 1994 A L'ASSOCIATION "MUSIQUE EN PAYS ROYANNAIS"

VOTE : UNANIMITE

L'Association "MUSIQUE EN PAYS ROYANNAIS" doit organiser un concert en début d'année 1994.

Il est proposé de lui verser une subvention de 60.000 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU la demande formulée par l'Association "Musique en Pays Royannais",
- VU l'avis de la Commission Culturelle
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'accorder une subvention de 60 000 F à l'Association "Musique en Pays Royannais" au titre de l'exercice 1994,
- Cette subvention sera versée courant Janvier 1994 et imputée d'office sur la subvention ordinaire qui sera allouée en 1994 à l'Association "Musique en Pays Royannais".
- Cette dépense sera inscrite au Chapitre 945 Article 657 du Budget Primitif de l'exercice 1994.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 Décembre 1993
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS